

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Décembre 2014 : les ventes de voitures chutent de nouveau

En décembre 2014, 11 720 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en diminution de 12,6 % par rapport à décembre 2013. C'est le septième mois consécutif de baisse. Sur l'année civile 2014, les immatriculations de véhicules sont en repli de 4,3 % contre + 0,4 % en 2013 et - 15,3 % en 2012.

Les voitures particulières et commerciales, en chute de 14 %, ont représenté 62 % des ventes du mois de décembre. Cette diminution fait suite à celles d'octobre (- 6,1 %) et de novembre (- 11,8 %). Elle a principalement touché les motorisations gazole (- 21 %) dont la part dans les ventes de voitures neuves s'est élevée à 58 % le mois dernier, soit quatorze points de moins qu'en décembre 2012.

Onze des quatorze autres catégories de véhicules se sont inscrits à la baisse en décembre. Cinq marchés (autobus et autocars / camions / tracteurs agricoles / VASP lourds / tracteurs routiers) ont connu un repli des ventes par rapport à décembre 2013 supérieur à 30 %.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2014

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 713	1 460	563	1 080	1 459	7 275
Cyclomoteur	203	88	20	47	155	513
Motocycle	122	57	30	46	49	304
Voiturette	13	16	5	16	18	68
Remorque légère et caravane	122	60	26	63	56	327
VASP léger	65	17	7	18	35	142
Autobus et autocar	4	1	-	-	12	17
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	849	426	138	254	336	2 003
Camion	25	12	7	17	25	86
Tracteur routier	47	74	23	22	31	197
Semi-remorque	31	20	19	8	37	115
Remorque lourde	5	4	2	-	2	13
VASP lourd	16	4	-	4	2	26
Tracteur agricole	70	108	103	53	102	436
Engin agricole (autre que tracteur)	29	47	44	31	47	198
<b>Ensemble</b>	<b>4 314</b>	<b>2 394</b>	<b>987</b>	<b>1 659</b>	<b>2 366</b>	<b>11 720</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

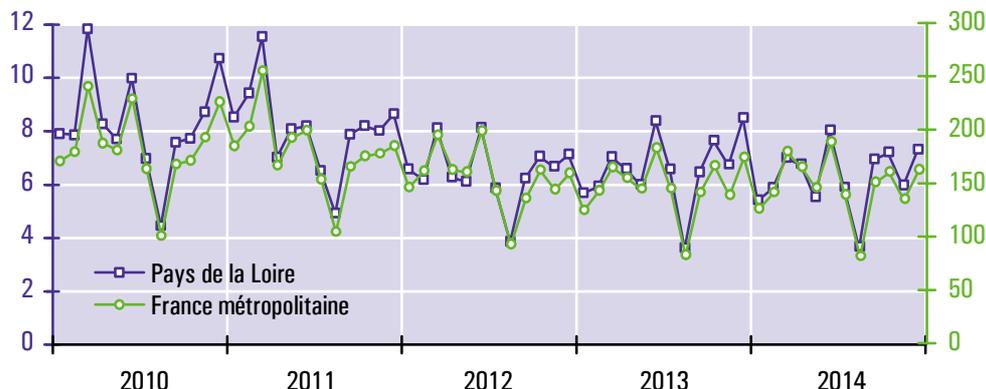
En décembre 2014, 7 275 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 14,1 % par rapport à décembre 2013, deux fois plus importante que celle observée en France métropolitaine (- 7,0 %).

Sur l'ensemble de l'année 2014, les ventes de voitures neuves ont reculé de 4,6 % dans la région mais se sont stabilisées sur le territoire national (+ 0,01 %). Cette divergence est à rapprocher de l'augmentation de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le prix du cheval fiscal est ainsi passé de 43 à 48 euros (+ 12 %). Cette aggravation de la fiscalité a vraisemblablement incité certains loueurs ligériens de véhicules à immatriculer désormais leurs flottes dans des régions où le coût de la carte grise est plus faible.

Conséquence de l'aggravation de la fiscalité sur le gazole, le marché des motorisations diesel a fortement baissé en décembre (- 21 %). Il s'agit de la plus forte baisse des deux dernières années (- 22 % en novembre 2012). Sur les douze derniers mois, les immatriculations de voitures diesel ont reculé de 11 % dans la région et la part du gazole s'est établi à 61 %, quatre points de moins qu'en 2013 et onze points de moins qu'en 2012.

Le segment des motorisations alternatives a connu des fortunes diverses : les immatriculations de modèles hybrides se sont repliées de 3 % en décembre tandis que les ventes de véhicules électriques ont quadruplé. Leur part est toutefois inférieure à 1 % du marché régional.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

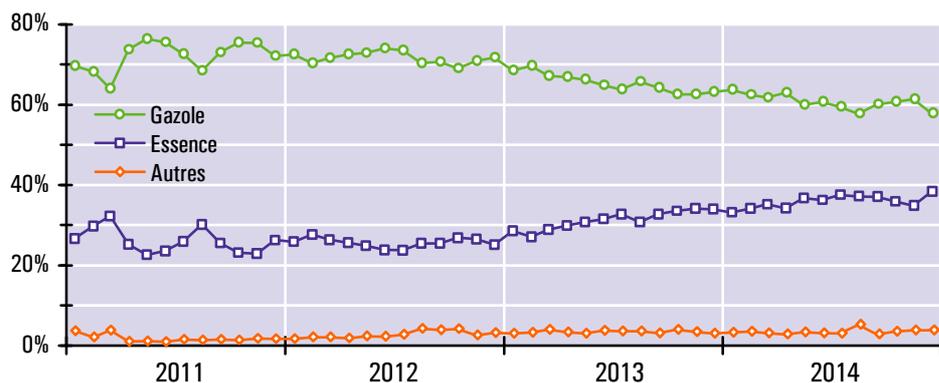
	Décembre 2014			Janvier 2014 à déc. 2014		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 713	37 %	- 21 %	29 007	39 %	- 13 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 460	20 %	- 5 %	14 100	19 %	+ 3 %
<b>Mayenne (53)</b>	563	8 %	- 18 %	5 652	8 %	- 0 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 080	15 %	- 18 %	11 739	16 %	- 2 %
<b>Vendée (85)</b>	1 459	20 %	- 2 %	14 798	20 %	+ 4 %
<b>Gazole</b>	4 208	58 %	- 21 %	45 777	61 %	- 11 %
<b>Essence</b>	2 791	38 %	- 3 %	27 026	36 %	+ 9 %
<b>Hybride</b>	224	3,1 %	- 3 %	2 046	2,7 %	- 12 %
<b>Électricité</b>	52	0,7 %	+ 271 %	441	0,6 %	+ 41 %
<b>Autres motorisations</b>	0	0,0 %		6	0,0 %	- 57 %
<b>Personnes morales</b>	2 661	37 %	- 16 %	29 236	39 %	- 12 %
<b>Personnes physiques</b>	4 614	63 %	- 13 %	46 060	61 %	+ 1 %
<b>Ensemble</b>	7 275	100 %	- 14 %	75 296	100 %	- 5 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de décembre 2014 et celles de décembre 2013

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

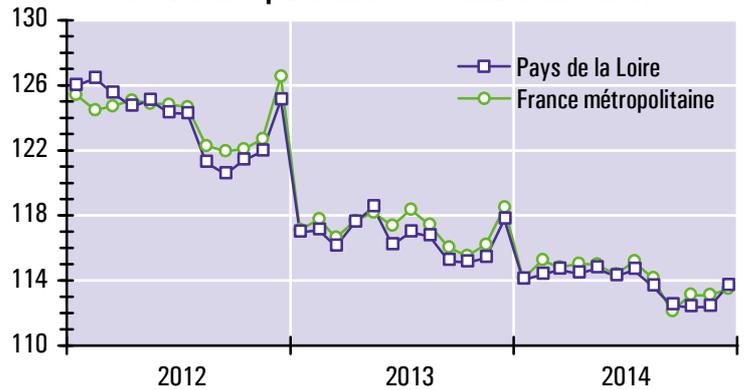


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en décembre 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 113,6 grammes par km, soit une diminution de 3,5 % par rapport à décembre 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications au 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus écologique.

**Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières et commerciales neuves**



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

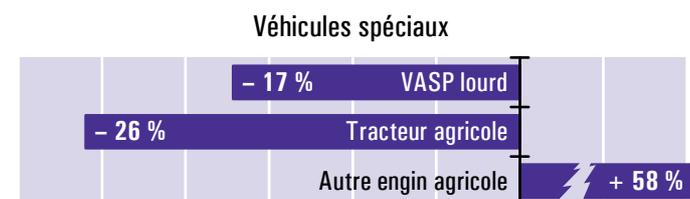
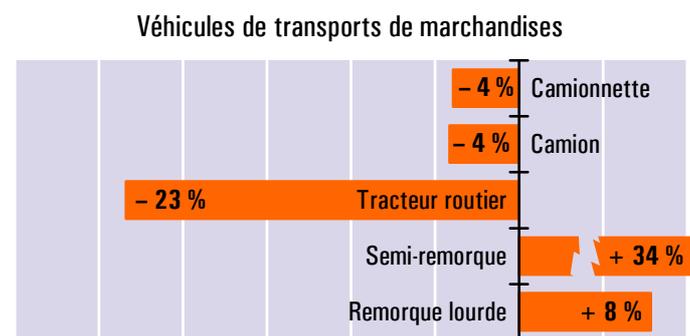
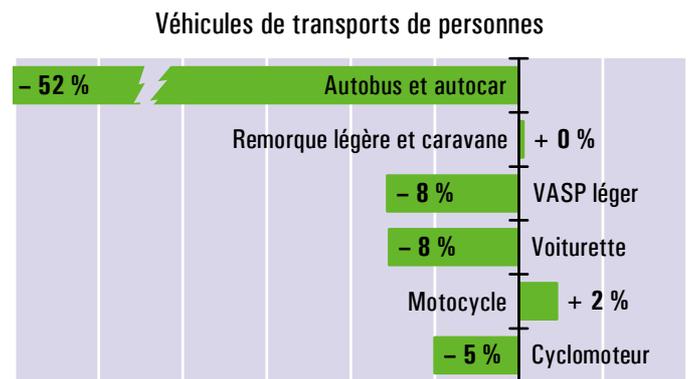
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de décembre ont été moroses. La totalité des segments se sont inscrits à la baisse. Sur l'ensemble de l'année, seuls deux catégories ont échappé au recul des ventes (les motocycles ainsi que les remorques légères et caravanes). Les immatriculations d'autobus et d'autocars ont diminué de moitié par rapport au millésime précédent, le plus élevé jamais observé.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont baissé pour le cinquième mois d'affilée (- 3,8 % en décembre). Le recul du mois dernier a principalement concerné les camions (- 46 %) et les tracteurs routiers (- 30 %). En cumul annuel, les immatriculations ont reculé globalement de 4,0 %. 82 % d'entre-elles sont des camionnettes ; leurs ventes se sont repliées de 3,9 % en 2014.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la récente modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a connu un douzième mois consécutif de repli (- 41 % en décembre, - 26 % sur un an).

**Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire**



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier 2014 à déc. 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (janvier 2013 à déc. 2013)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

## Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation

Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :  
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015